



TechnipFMC organisera un « Capital Markets Day » consacré à Technip Energies le 28 janvier 2021

20 Janvier 2021

LONDRES, PARIS, HOUSTON, le 20 janvier 2021 — TechnipFMC (NYSE:FTI) (PARIS:FTI) (la « Société » ou « TechnipFMC ») annonce aujourd'hui qu'elle organisera un « Capital Markets Day » consacré à Technip Energies B.V. (« Technip Energies ») le 28 janvier 2021 dans le cadre du projet de scission précédemment annoncé par la Société pour former deux leaders industriels, indépendants et cotés : TechnipFMC et Technip Energies. Cette transaction devrait prendre la forme d'un spin-off d'une part majoritaire du segment d'activité Technip Energies de TechnipFMC. La séparation devrait être finalisée au premier trimestre 2021, sous réserve des conditions habituelles et des approbations réglementaires.

Le « Capital Markets Day » sera l'occasion d'assister aux présentations des membres de l'équipe dirigeante de Technip Energies, dont :

- Arnaud Pieton, Chief Executive Officer
- Bruno Vibert, Chief Financial Officer
- Marco Villa, Chief Operating Officer

Les participants auront l'occasion d'échanger avec eux ainsi que d'autres membres clés de l'équipe dirigeante de Technip Energies.

Ces présentations (1) passeront en revue les vastes compétences de Technip Energies en matière de réalisation de projets et son offre étendue de technologies, de produits et de services, (2) mettront en évidence la vision stratégique de Technip Energies à long terme et son positionnement unique dans le domaine de la transition énergétique et (3) présenteront les performances financières de Technip Energies.

Le « Capital Markets Day » aura lieu le jeudi 28 janvier 2021, à 14 h (HNEC). Une téléconférence en direct et la présentation qui l'accompagne seront disponibles dans la section relations investisseurs du site Web de TechnipFMC, à l'adresse www.technipfmc.com. Un enregistrement de la téléconférence sera disponible sur le même site Web pendant un an. Une présentation complémentaire contenant des informations financières sélectionnées pour Technip Energies pour les exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019, ainsi que pour le semestre clos le 30 juin 2020, sera également disponible dans la rubrique Relations Investisseurs du site Internet de TechnipFMC à l'adresse www.technipfmc.com.

Conseillers

Rothschild & Co. agit en qualité de conseiller financier et Latham & Watkins, LLP en qualité de conseiller juridique, avec Darrois Villey Maillot Brochier et De Brauw Blackstone Westbroek N.V en qualité de conseillers juridiques supplémentaires pour la Société.

BNP Paribas, J.P. Morgan, Morgan Stanley et Société Générale agissent en qualité de joint equity capital markets advisors dans le cadre du projet de distribution des actions Technip Energies aux actionnaires de TechnipFMC jusqu'à la finalisation de la séparation.

Credit Agricole Corporate and Investment Bank intervient également dans un rôle de soutien.

À propos de Technip Energies (« SpinCo »)

Avec environ 15 000 collaborateurs, Technip Energies deviendrait l'une des plus grandes sociétés d'ingénierie et de technologie au monde, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (« GNL »), l'hydrogène et l'éthylène ainsi qu'un positionnement sur les marchés en croissance de la chimie durable et de la gestion du CO2. En outre, la nouvelle société pourra s'appuyer sur son modèle éprouvé de réalisation de projets et sur son offre étendue en matière de technologies, produits et services. La société serait constituée du segment Technip Energies, qui inclut Genesis, leader dans le domaine du conseil et des études conceptuelles d'ingénierie.

À propos de TechnipFMC (« RemainCo »)

Avec environ 21 000 collaborateurs, TechnipFMC deviendrait la plus grande entreprise diversifiée « pure-play » du secteur. Son rôle sera de soutenir les clients dans la fourniture de solutions de production intégrées uniques. TechnipFMC continuera à transformer l'industrie grâce à son modèle intégré pionnier – iEPCI™, sa position de leader technologique et son innovation digitale.

###

Informations importantes à l'attention des investisseurs et des détenteurs de titres

Déclarations à caractère prospectif

Ce communiqué contient des « déclarations prospectives » telles que les définissent la section 27A du United States Securities Act de 1933, telle qu'amendée, et la section 21E du United States Securities Exchange Act de 1934, telle qu'amendée. Les mots « s'attendre à », « prévoir », « seraient », « sera », « seront » et les expressions similaires désignent des déclarations prospectives qui ne sont généralement pas inscrites dans le temps, et incluent les déclarations concernant la scission potentielle de la Société entre TechnipFMC et Technip Energies, les prévisions de résultats financiers et opérationnels de TechnipFMC et Technip Energies après la scission proposée et les attentes concernant les affaires ou organisations respectives de TechnipFMC et Technip Energies après la scission proposée. Ces déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses significatifs qui pourraient se traduire par un écart important entre les résultats réels et passés et nos prévisions ou attentes actuelles. Pour de plus amples renseignements concernant les facteurs importants susceptibles de créer un écart important entre les résultats réels et les prévisions, veuillez consulter nos facteurs de risque présentés dans nos déclarations transmises à la Securities and Exchange Commission des États-Unis, qui incluent notre déclaration annuelle sur le formulaire 10-K, nos déclarations trimestrielles sur le formulaire 10-Q et nos déclarations actuelles sur le formulaire 8-K, nos déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou de la Financial Conduct Authority du R.-U., ainsi que les éléments suivants :

- les risques liés aux flambées épidémiques et à d'autres problèmes de santé publique, notamment la maladie à coronavirus 2019 (« COVID-19 »), leur impact sur l'économie mondiale et les activités de notre entreprise, les clients, les fournisseurs et d'autres partenaires, l'évolution et la gestion des traités, lois et réglementations, y compris dans le cadre de la lutte contre ces problèmes, ainsi que la possibilité que ces problèmes aggravent d'autres risques, tels que ceux qui sont liés aux facteurs indiqués ou évoqués ci-dessous ;
- les risques liés à l'impact ou aux conditions de la scission proposée ;
- les risques liés aux avantages et aux coûts de la scission proposée, notamment le risque que les avantages attendus de la scission proposée ne se concrétisent dans les délais attendus, en totalité ou en partie ;
- les risques que les conditions de la scission proposée, notamment les autorisations réglementaires et la consultation des représentants des employés, ne soient pas satisfaites et/ou que la scission proposée ne se concrétise pas dans les délais ou les conditions prévues ou du tout ;
- le traitement fiscal prévu pour la scission proposée, notamment en ce qui concerne les actionnaires aux États-Unis ou dans d'autres pays ;
- les risques liés à la cession d'actions Technip Energies par TechnipFMC à Bpifrance, notamment sur les conditions de finalisation et réalisation de la transaction ;
- l'évolution de l'actionnariat de la Société, de TechnipFMC et de Technip Energies, et la volatilité du prix du marché de leurs actions respectives, y compris le risque de fluctuation du prix du marché des actions de Technip Energies en raison de la vente importante par TechnipFMC de sa participation dans Technip Energies ;
- les risques associés aux opérations de financement éventuelles exécutées dans le cadre de la scission proposée ;
- l'impact de la scission proposée sur nos sociétés et le risque que la scission proposée soit plus complexe, prenne plus de temps ou soit plus chère que prévu, notamment l'impact sur nos ressources, systèmes, procédures et contrôles, le détournement de l'attention de la direction et l'impact sur les relations avec les clients, autorités gouvernementales, fournisseurs, employés et autres contreparties commerciales ;
- les changements inattendus des facteurs concurrentiels du secteur ;
- notre capacité à exécuter nos commandes dans les délais prévus et son impact à l'avenir sur notre chiffre d'affaires, notre rentabilité et nos relations avec nos clients ;
- la capacité à recruter et conserver le personnel clé ;
- les lois ou réglementations américaines ou internationales, y compris les lois et réglementations environnementales ou sur les échanges / tarifs douaniers existantes ou à venir, susceptibles d'augmenter nos coûts, de limiter la demande de nos produits et services ou de restreindre nos activités ;
- les troubles affectant l'environnement politique, réglementaire, économique et social des pays dans lesquels nous opérons ; et
- l'abaissement de notre cote de crédit, qui pourrait restreindre notre capacité d'emprunt sur les marchés de capitaux.

Nous souhaitons vous avertir de ne pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives, lesquelles ne sont pertinentes qu'à la date de leur publication. Nous n'endossons aucune obligation de publier une révision ou une actualisation de ces déclarations prospectives après leur date de publication en fonction de nouveaux renseignements, de futurs événements ou autres, sauf dans la mesure requise par la loi.

Clauses de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse vise uniquement à fournir des informations aux actionnaires de TechnipFMC, dont la majorité se trouve aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Europe. Le présent communiqué de presse ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »), et les actions de Technip Energies seront distribuées dans des circonstances qui ne constituent pas « une offre au public » au sens du Règlement Prospectus. Le présent communiqué de presse ne vise pas à être distribué dans des pays exigeant un examen réglementaire préalable et une autorisation de distribuer un communiqué de presse de cette nature.

Les joint equity capital markets advisors agissent exclusivement pour le compte de TechnipFMC et aucune autre personne dans le cadre du spin-off prévu d'une part majoritaire du segment d'activité Technip Energies de TechnipFMC et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute distribution d'actions de Technip Energies, ni être considérés d'avoir fourni des conseils relatifs à la distribution d'actions de Technip Energies, le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.

###

À propos de TechnipFMC

TechnipFMC, leader mondial du secteur de l'énergie, fournit des projets, produits technologies et services. Grâce à nos technologies et systèmes de production propriétaires, à notre expertise intégrée et à nos solutions complètes, nous améliorons la rentabilité économique des projets de nos clients.

Nous appuyant sur trois segments opérationnels, à savoir Subsea, Surface Technologies et Technip Energies, nous sommes les mieux placés pour offrir une plus grande efficacité tout au long du cycle de vie des projets, depuis leur conception jusqu'à leur réalisation et au-delà. Grâce à nos technologies innovantes et à notre efficacité hors pair, nos solutions ouvrent de nouveaux horizons pour nos clients en leur permettant de développer leurs ressources énergétiques et de se positionner pour relever le défi de la transition énergétique.

Chacun de nos environ 36 000 collaborateurs est guidé par un engagement sans faille auprès de nos clients et par une forte culture axée sur la mise en œuvre des projets et l'innovation. Ils remettent en question les pratiques du secteur de l'énergie et repensent les méthodes pour atteindre les meilleurs résultats.

TechnipFMC utilise son site Internet www.technipfmc.com pour diffuser des informations importantes sur la société. Pour en savoir plus sur notre entreprise et sur la façon dont nous optimisons les performances de l'industrie mondiale de l'énergie, rendez-vous sur www.technipfmc.com et suivez-nous sur Twitter [@TechnipFMC](https://twitter.com/TechnipFMC).

Contacts

Relations avec les investisseurs

Matt Seinsheimer
Vice President Investor Relations
Tel: +1 281 260 3665
Email: [Matt Seinsheimer](mailto:Matt.Seinsheimer@technipfmc.com)

Phillip Lindsay
Director Investor Relations (Europe)
Tel: +44 (0) 20 3429 3929
Email: [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@technipfmc.com)

Relations avec les médias

Christophe Bélorgeot
Senior Vice President Corporate Engagement
Tel: +33 1 47 78 39 92
Email: [Christophe Belorgeot](mailto:Christophe.Belorgeot@technipfmc.com)

Brooke Robertson
Public Relations Director
Tel: +1 281 591 4108
Email: [Brooke Robertson](mailto:Brooke.Robertson@technipfmc.com)